DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

VILLE DE SAINT-PIERRE

ARRETE N° 2026-4953

PORTANT COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Maire,

VU le code général de la fonction publique, article R252-30,
VU la délibération n° 17/784 en date du 31 mai 2022 relative à l'instauration d'un comité social territorial et d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail,
VU la délibération n° 17/785 en date du 31 mai 2022 relative à la fixation du nombre de représentants appelés à siéger au sein d'un comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail,
VU le procès-verbal des résultats du scrutin pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial du 8 décembre 2022,
VU l'arrêté n° 2026-2431 du 27 mai 2026 portant composition du comité social territorial,
VU le courrier du 4 septembre 2026 par lequel M. Gilbert NAYAGOM informe de sa démission du CST et de la FSSSCT,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à son remplacement,

ARRETE

ARTICLE 1er – La composition du comité social territorial s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité	
Titulaires	**Suppléants**
LORION David (Président)	VAYABOURY Patrick (Président suppléant)
LAKERMANCE Michèle	NASSIBOU Guilaine
ARAYE Hélèna	SELLY Roger
TAYLLAMIN Patricia	ABLANCOURT Nathalie
MALIDI Mariaty	CALOGINE Ketty
AGATHE Chantal	VIRY Pascaline
NARINSAMY Nadège	PALIOD Samantha
AKHOONE Roxana	JUDITH Laurent
SUMAC Clément	FIROAGUER Patrick
MAROUDE GOPALLE Valdo	SAILLY Sabine
ALBORA Stéphane	NAYAGOM Ulrich

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261112-DRHAR26_4953-AU
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Commune de Saint-Pierre – Hôtel de Ville – B.P 342 – 97 448 SAINT-PIERRE CEDEX
02.62.35.78.00 – www.saintpierre.re

Représentants du personnel			
Titulaires		**Suppléants**	
M. MAMMOSA Jean Patrice	SA-FPTR	M. PERIANAYAGOM Laurent	SA-FPTR
M. POININ GOBALOU Lucas M. PERINEDERY Ludovic Mme PAYET-RIGAUD Virginie	FO	Mme MERLO Virginie M. GIGAN Paëlle M. LALLEMAND Mathieu	FO
M. BENARD Daniel M. MAILLOT Pascal M. VAÏTILINGOM Judicaël	CFTC	M. INDIANA René-Paul M. JANICOT Jean Christophe M. TECHER Jammy	CFTC
Mme LAGARRIGUE NOËL Daniella Mme AH CHIAYE Valérie	CGTR	M. BORELLY Jean-Philippe M. FERDE Joseph	CGTR
Mme HIBON Patricia M. AGESIDAME Augustin		M. SOUPRAYENMESTRY Giovanni Mme DOLPHIN Régine	

ARTICLE 2 – Monsieur Patrick VAYABOURY préside les séances du CST en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

ARTICLE 3 – L'arrêté n° 2026-2431 du 27 mai 2026 susvisé est abrogé.

ARTICLE 4 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Pierre et publié sur le site internet de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 12 NOV. 2026
Le Maire,

D.G.S. S. DUMOUTIER

MAIRIE SAINT-PIERRE-RÉUNION DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Maire
David LORION

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité mentionnées à l'article 4. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Publié le sur le site internet de la commune de Saint-Pierre.
https://www.saintpierre.re/ma-ville-ma-mairie/les-publications

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261112-DRHAR26_4953-AU
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026